



## BAREME DES HONORAIRES TRANSACTION EN VIGUEUR AU 01.09.2024

### HONORAIRES DE NEGOCIATION A LA CHARGE DU VENDEUR

(Suivant Mandat de Vente portant sur tout type de biens immobiliers à la vente)

#### Maisons – Immeubles - Appartements

	MANDAT SIMPLE	MANDAT PREFERENCE	MANDAT EXCLUSIF
0 à 150 000 €	7% TTC (avec un minimum de 6000€ TTC)	6.5%TTC ( avec un minimum de 6000€ TTC)	6% TTC (avec un minimum de 6000€ TTC)
150 000 à 250 000 €	7% TTC	6.5% TTC	5.5%TTC
250 000 à 450 000 €	6 % TTC	5 % TTC	4 % TTC
+ 450 000 €	5% TTC	4.5 % TTC	3.5 % TTC

#### Terrains

	MANDAT SIMPLE	MANDAT PREFERENCE	MANDAT EXCLUSIF
	9 000 € TTC	8 500 € TTC	8 000 € TTC

Parking : 3000€ TTC

Garage : 5000€ TTC

Fonds commerce : sur devis

Ces tranches ne sont pas cumulables. Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%.  
Nos honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acheteur selon les mandats.  
Les honoraires sont calculés sur le prix Net Vendeur lorsqu'ils sont à la charge de l'acquéreur et sur le Prix de Vente lorsqu'ils sont à la charge du vendeur.